



PRÉFECTURE DE L'INDRE

Arrêté n° 2022-A20-VAT-36-55

relatif à la réglementation temporaire de la circulation
sur l'échangeur 12 de l'A 20 au PR 55
dans le sens Province-Paris
dans le département De l'Indre

Pour des travaux de réparation du muret de l'îlot central du Fresbee

VU le code de la Route,

VU le code de la voirie routière,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

VU le décret n° 2006-304 du 16 mars 2006 modifié le 17 décembre 2013 portant création et organisation des Directions Interdépartementales des Routes,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU l'arrêté du 6 décembre 2011 modifié approuvant les nouvelles dispositions du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière temporaire (huitième partie),

VU la circulaire relative au calendrier des jours hors chantiers 2022, portant réglementation de la circulation routière en période de trafic intense pour l'année 2022,

VU le décret du 6 mai 2021, portant nomination de M. Stéphane BREDIN , Préfet de l'Indre à compter du 8 mars 2021,

VU l'arrêté n° 36-2021-04-01-00003 du préfet de l'Indre en date du 01 avril 2021 donnant délégation de signature à Monsieur Olivier Jautzy, Directeur interdépartemental des routes Centre-Ouest,

VU la décision n°2022-01-36 en date du 03 janvier 2022 du Directeur de la DIR Centre-Ouest portant subdélégation de signature aux agents placés sous son autorité,

VU le DESC Type présenté par la D.I.R. Centre ouest en date du 14/02/2019

Considérant que pour permettre la réalisation des travaux de réparation du muret de l'îlot central du Fresbee sur la bretelle de sortie de l'autoroute A20 du diffuseur n°12 (Déols) dans le sens Sud/Nord, il y

a lieu d'instaurer une réglementation particulière de la circulation par mesure de sécurité pour les usagers et les agents.

Considérant que la section concernée par les travaux est située hors agglomération,

Sur proposition de Madame la Cheffe du District Nord de la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest,

Arrête / Décide

ARTICLE 1- Du 20 au 24 juin et du 27 juin au 1^{er} juillet 2022, la bretelle de sortie du diffuseur n°12 (Déols) dans le sens Province-Paris sera fermée, afin de réaliser des travaux de réparation du muret de l'îlot central du Fresbee.

Pendant la durée de cette fermeture, la mesure de déviation détaillée ci-dessous sera mise en œuvre.

Fermeture dans le sens Nord-Sud Paris = Province sens 1)

Échangeur 12 : bretelle de sortie	Mesure N° 61	Les usagers désirant sortir de l'autoroute au niveau de l'échangeur 12 dans le sens 2 sont invités à rester sur l'autoroute, puis prendre la sortie de l'échangeur 11, reprendre l'autoroute par la bretelle d'entrée du même échangeur dans le sens 1. Ils poursuivront ainsi jusqu'à la bretelle de sortie de l'échangeur N° 12 sens 1
--------------------------------------	--------------	--

Des mesures de pré-signalisation et d'annonces seront mises en œuvre en temps réel par panneaux à messages Variables fixes ou véhicules de type III.

ARTICLE 2 - La signalisation temporaire réglementaire, conforme à l'instruction interministérielle (Livre I - 8ème partie) approuvée par arrêté interministériel le 6 décembre 2011 et indiquée sur les schémas de signalisation du dossier d'exploitation sous chantier, sera mise en place par la DIR Centre-Ouest Service autoroutier District Nord (CEI de Vatan), qui en assurera, sous sa responsabilité, le contrôle et la maintenance.

ARTICLE 3- Copie du présent arrêté est adressée à :

- M. le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Indre, sous préfet 'arrondissement,
- M. le Colonel Commandant le Groupement de gendarmerie Départementale de l'Indre,
- M. le Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Ouest par intérim,

sont chargés d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera affiché aux abords du chantier et disponible dans les véhicules et dont ampliation sera adressée pour information :

- M. le Directeur Départemental des Services d'Incendies et de Secours de l'Indre,
- M. le Directeur du service médical d'urgence de l'Indre,
- PMO de Châteauroux
- M. le Directeur de l'entreprise adjudicataire des travaux,
- CIGT A20,
- Service Autoroutier,

Limoges, le 16/06/2022

Le PRÉFET,
P/ LE PRÉFET DE L'INDRE ET PAR DÉLÉGATION,
LE DIRECTEUR INTERDÉPARTEMENTAL DES ROUTES, ET PAR
DÉLÉGATION,
LE DIRECTEUR ADJOINT EXPLOITATION

H. MAYET



